

Lutte contre les moustiques

Rapport bimestriel sur la lutte contre les moustiques

Introduction

Le directeur général de la Commission de désinsectisation du Grand Moncton (CDGM) a demandé de compiler des rapports bimestriels sur la lutte contre les moustiques et de les distribuer aux municipalités membres ainsi qu'aux résidants et résidantes. Les rapports présentent un aperçu des activités et l'état du projet de lutte contre les moustiques. Je suis heureux de présenter le rapport mensuel de mai et juin 2005.

Remarques générales sur le programme

Dans le but de respecter certaines conditions du permis d'exploitation délivré par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, la date de commencement du travail de l'adjoint du directeur général (ADG) a été avancée au début d'avril. Le mandat de l'ADG est maintenant de six mois afin de mieux satisfaire aux exigences réglementaires et de faire les préparations appropriées au programme. Durant le premier mois, il a fallu communiquer avec tous les propriétaires fonciers des terrains sur lesquels la Commission de désinsectisation du Grand Moncton (CDGM) souhaitait effectuer la lutte contre les moustiques afin d'obtenir leur autorisation écrite pour faire ce travail. On avait commencé ce travail à l'automne 2004 qu'on a dû terminer au printemps étant donné qu'il avait été impossible de joindre certains des propriétaires ou que certains n'avaient pas répondu à notre demande initiale.

Le printemps a présenté une certaine part de défi puisque la CDGM devait déménager temporairement son bureau. La CDGM partage des installations avec la Commission Codiac Transit qui n'a pas pu offrir ses installations à la CDGM en raison d'un conflit de travail avec son syndicat local. La CDGM a établi son bureau temporaire grâce à la générosité de la Ville de Moncton qui lui a prêté des locaux et a ensuite aménagé dans des locaux offerts par la Ville de Riverview. La CDGM est retournée dans ses locaux habituels le 20 mai.

La CDGM compte sur les étudiants universitaires pour doter le programme de lutte contre les moustiques. Le programme des étudiants ne correspond pas toujours à la date du début de l'émergence des moustiques dans les marais. Cette année, les larves étaient déjà sorties dans les marais deux semaines et demie avant l'arrivée des étudiants. Beaucoup d'étudiants de l'an passé sont revenus, et seulement quatre nouveaux employés

ont dû acquérir leur certification réglementaire en matière de lutte contre les mouches piqueuses. Les nouveaux employés ont surtout fait de la surveillance alors que les anciens employés ont travaillé à la pulvérisation de larvicide. Dans l'ensemble, malgré un nombre record d'averses de pluie, le mois de mai a été frais et a donc ralenti le taux de développement des moustiques et a donné au personnel assez de temps pour assurer la lutte contre les moustiques des marais côtiers de la rivière Petitcodiac.

Dans le reste du présent rapport, nous présenterons des points d'intérêt particuliers.

Abondance larvaire

Comme on l'a déjà mentionné, l'émergence larvaire était bien amorcée avant l'arrivée du personnel. Pour nous assurer que les ressources adéquates seraient utilisées pour assurer la lutte contre les moustiques, nous avons modifié les méthodologies de surveillance. Au début du programme, il suffisait de confirmer la présence de larves pour justifier la pulvérisation de larvicide. On n'a pas consacré d'efforts au calcul d'un indice initial de reproduction étant donné que le temps ne le permettait pas. De plus, cette année, plutôt de surveiller tout le marais, on a opté pour un échantillonnage des secteurs représentatifs du marais. Cela a réduit la quantité importante de temps qui était requise dans le passé. Nous continuons de faire des vérifications au hasard ici et là dans le marais pour nous assurer d'utiliser du larvicide aux endroits nécessaires seulement et de réduire les coûts au minimum tout en respectant les principes de la lutte intégrée contre les moustiques (LIM).

En raison des changements apportés au protocole de surveillance, il est impossible de faire des comparaisons entre cette année et les années précédentes. L'indice de reproduction montré ci-dessous représente une comparaison non rigoureuse de la présence larvaire au sein des localités participantes.

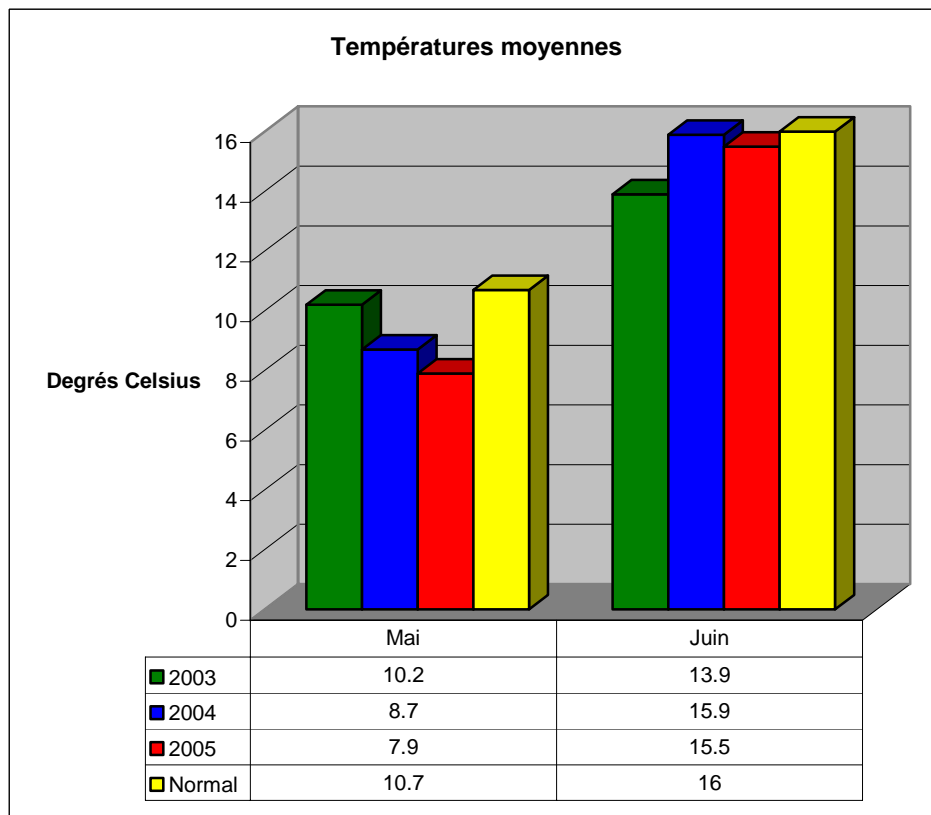
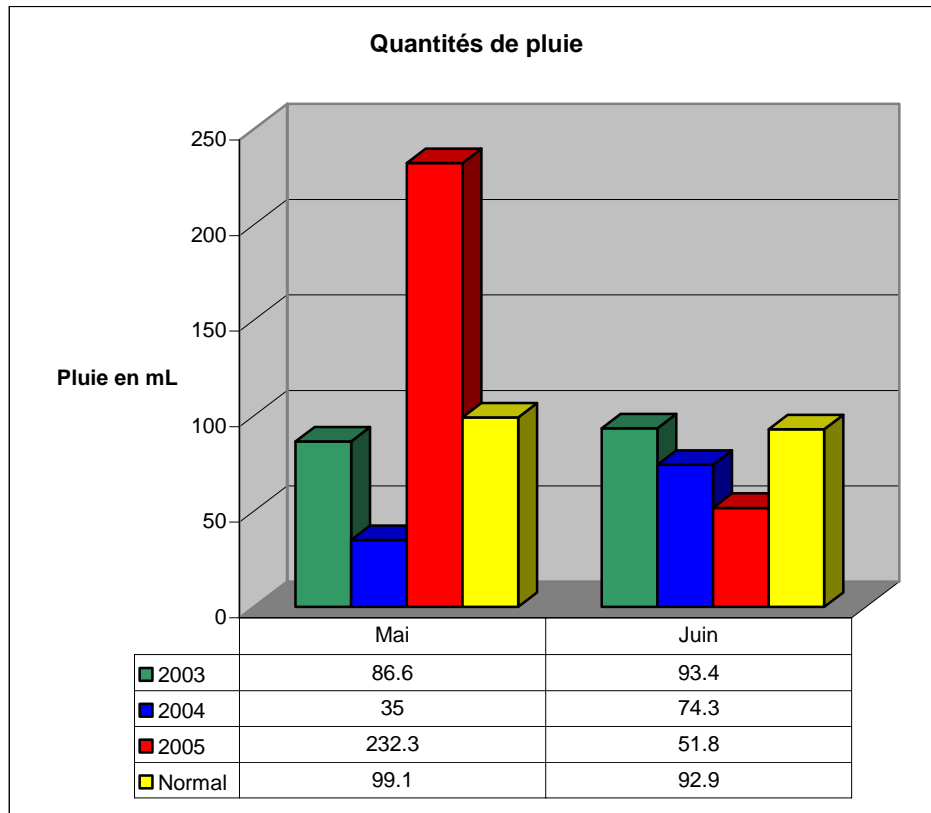
<u>Municipalité</u>	<u>Larves/louche</u>	<u>Indice de reproduction</u>
Moncton	0,5017	710,23
Riverview	0,9372	926,02
Dieppe	1,2824	1211,67
Autre	0,5666	25,5

Conditions atmosphériques

Il y a eu beaucoup plus de pluie en mai cette année comparativement à la même période en 2004. En 2004, le Grand Moncton avait eu 35 mm de pluie, soit une quantité de 64,7 % inférieure à la normale. Cela avait préparé la région pour une saison très sèche car

les marais étaient déjà dépourvus des quantités normales d'eau stagnante au début de la saison. En 2005, le Grand Moncton a eu 232,3 mm de pluie, soit une quantité de 134,4 % supérieure à la normale et la quantité record jamais reçue dans la région au mois de mai. Il y a donc eu de grandes quantités d'eau stagnante, l'inondation des cours d'eau et une nouvelle inondation des grands marais après la fonte des neiges ainsi que des sources d'eau stagnante soutenues sur les terrains boisés.

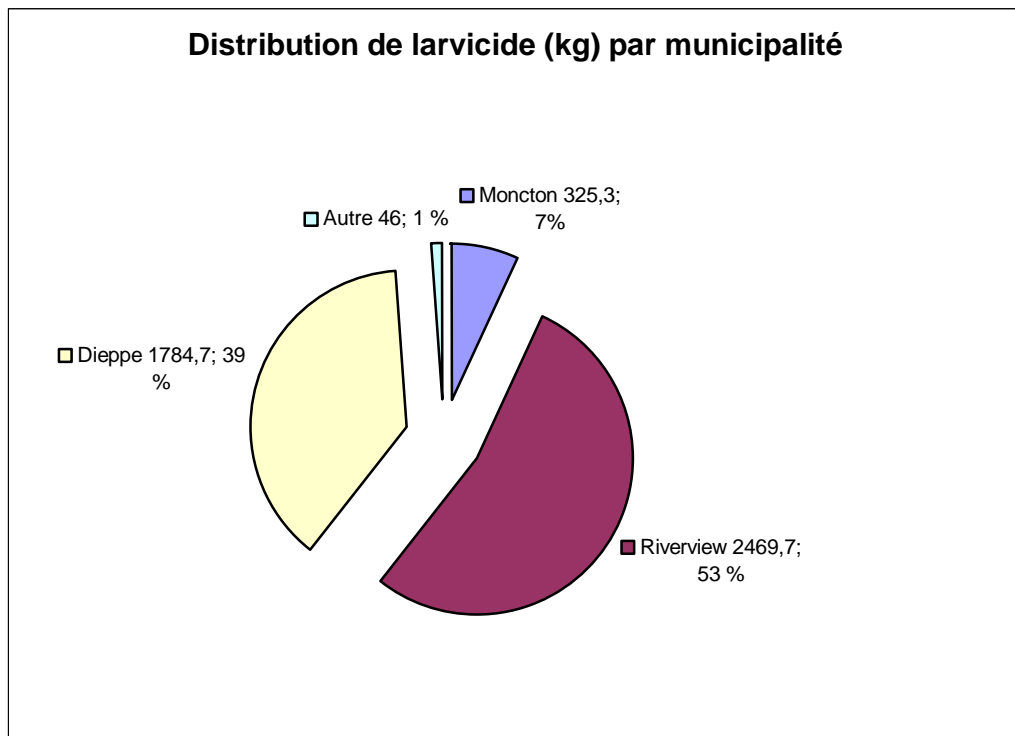
Durant la première semaine de mai alors que les températures étaient supérieures à la normale, on s'est inquiété au sujet de la capacité de la CDGM à prendre les mesures appropriées en raison de la présence des larves de moustiques. Durant la deuxième semaine de mai, les températures ont chuté et sont demeurées basses pour le reste du mois, ce qui a ralenti le rythme de développement des larves et donné assez de temps au personnel pour s'occuper adéquatement de la situation.



Distribution de larvicide

La CDGM n'utilise des larvicides qu'en fonction de la présence de l'ingrédient actif appelé *Bacillus Thuringiensis Israelensis* (BTi). Il faut distribuer du larvicide lorsqu'on a déterminé qu'il y a des larves de moustiques dans l'eau et qu'elles sont dans la phase de cycle de vie appropriée. La quantité de larvicide requise est fondée sur les concentrations larvaires principalement à la surface du site de reproduction des larves. En raison de l'augmentation importante des précipitations de mai 2005 par rapport à mai 2004, les sources d'eau stagnante étaient beaucoup plus nombreuses en 2005. Un site particulier, le marais en face de la ville de Riverview, a nécessité des quantités importantes de larvicide en 2005 alors qu'il n'a exigé que des efforts de lutte minimales en 2004. La surface de ce marais particulier sera soit entièrement inondée soit complètement sèche sauf pour un vaste étang où les larves de moustiques ne survivent pas. Lors d'une année de précipitations près de la normale ou supérieures à la normale, il faudra utiliser du larvicide sur un vaste secteur, ce qui aura une influence plus importante sur notre inventaire.

Dans l'ensemble, la CDGM a utilisé plus de larvicide au mois de mai 2005 que pour toute la saison de 2004.



Piégeage des moustiques adultes

Cette année, la CDGM ne compte pas d'employés capables d'identifier les moustiques. Conséquemment, nous n'avons pas instauré de programme de piégeage complet. Nous avons instauré un programme de piégeage limité qui consistera à dénombrer les adultes piégés à trois endroits. La première nuit de piégeage a révélé que le nombre de moustiques piégés à Moncton (57) et à Dieppe (64) était assez semblable lorsqu'on examinait des secteurs d'habitat semblables. Le site de Riverview (28) ne comportait pas de zone boisée à proximité et n'a pas fourni de sites d'essai attrayants semblables aux autres régions. De plus, les résultats sont raisonnablement comparables à ceux de 2004, deux semaines plus tôt dans la saison. Cela est très encourageant et indique que les efforts de lutte contre les moustiques déployés en mai 2005 ont été efficaces.

Les sites de piégeage sont le terrain de golf Fox Creek à Dieppe, le secteur de transition entre Centennial Place et le parc du Centenaire à Moncton ainsi que la cour d'une résidence sur l'avenue Ashburn à Riverview.

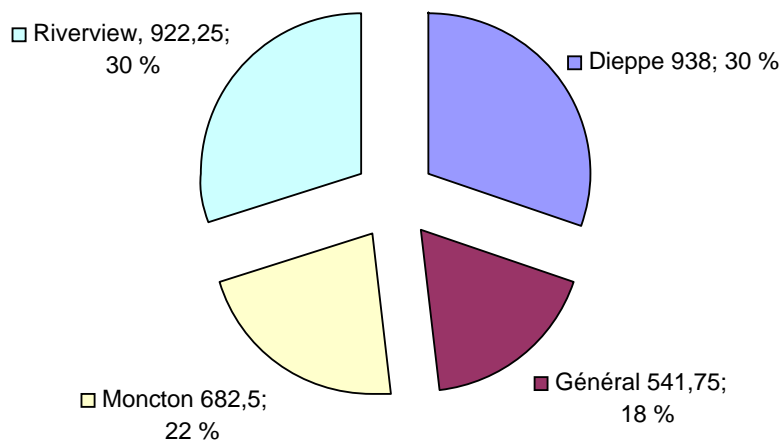
Sensibilisation du public

Dans le but de mieux faire connaître les activités de la CDGM aux résidents et résidentes de la région, on a installé un stand d'information dans certains centres commerciaux locaux durant le mois de juin. Le stand comprenait des affiches et des photos sur les activités de la Commission ainsi que des renseignements sur les larvicides à base de Bti et la promotion des prédateurs naturels de moustiques. On a également fait une présentation pour le Club Kiwanis Petitcodiac.

Répartition des ressources

Nous enregistrons les heures consacrées à chaque élément majeur du programme et l'endroit. Les tableaux suivants illustrent le nombre d'heures consacrées aux éléments du programme et leur répartition. Ces heures ne comprennent pas les heures consacrées par l'adjoint au directeur général ni celles de la direction. Maintenant, la CDGM compte un commis de bureau qui est responsable des tâches administratives générales de la Commission.

Répartition des heures par municipalité



Répartition des heures par projet

